



Conseil municipal de NOYAL-PONTIVY

Séance ordinaire du 13 novembre 2023

Procès-verbal

Ordre du jour

Le Valvert

- 1- Attribution des marchés

Subventions aux associations

- 2- Subventions 2024
- 3- Augmentation du forfait licenciés/associations sportives
- 4- Gratuités de salles accordées

Informations

Convoqué le 06 novembre 2023, le conseil municipal de la commune de Noyal-Pontivy s'est réuni en salle du conseil municipal, **le lundi 13 novembre 2023 à 18h30**, sous la présidence de Monsieur le Maire, Lionel ROPERT.

Nombre de membres en exercice : 27 (Quorum : 14)

Présents : M. Lionel ROPERT, Maire, M. Henri DOMBROWSKI, Mme Sylvie GASCHARD, M. Dominique QUÉRO, Mme Claudine LE GARGASSON, M. Patrice CORBEL, Mme Michelle LE DOUGET, M. Laurent NICOLAS, M. Louis CADIC, M. Christian LE TENNIER, Mme Véronique EZANIC, Mme Gwénaëlle AMIAUX, Mme Corinne CONAN, M. Philippe LE CORNEC, M. Erwan ROYER, Mme Angélique PUTOIS, Mme Stéphanie GUIDARD, Mme Lydie CAROT, Mme Rachel DUQUESNEL, M. Hugo QUILLERE, Mme Chantal LABBAY, M. Philippe JEGOUREL, Mme Sylvie MONNET, Mme Nelly GANIVET, M. Michel HARNOIS.

Absents(es) ayant donné procuration en application de l'article L. 2121-20 du Code Général des collectivités territoriales :

Mme Valérie LE MOIGNIC donne pouvoir à M. Lionel ROPERT
M. Laurent FOUCAULT donne pouvoir à Mme Nelly GANIVET

En début de séance, présence de Monsieur CADORET, chargé d'affaires sur le département du Morbihan pour Mégalis Bretagne, pour évoquer le dossier de la fibre sur la commune.
(Powerpoint joint)

Désignation d'un secrétaire de séance

Conformément aux dispositions de l'article L2121-15 du code général des collectivités territoriales (CGCT), le conseil municipal est invité à nommer un de ses membres pour remplir les fonctions de secrétaire de séance. A ce titre, il est proposé de désigner Monsieur Philippe LE CORNEC pour exercer ces fonctions. Ceci exposé,
Vu l'article L2121-15 du code général des collectivités territoriales,

Le conseil municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité, désigne Monsieur Philippe LE CORNEC pour assurer les fonctions de secrétaire de séance.

**Approbation du procès-verbal de la séance du conseil municipal
du 16 octobre 2023**

En application de l'article L2121-29 du code général des collectivités territoriales (CGCT), le procès-verbal du conseil municipal doit être approuvé par les conseillers municipaux présents à la séance.

Le maire demande à l'assemblée si elle a des observations à formuler sur le procès-verbal de la séance du 16 octobre 2023.

Madame Nelly GANIVET : « Vous m'aviez parlé que le mode de fonctionnement allait changer. Qu'est-ce qu'il en est ? »

Monsieur Lionel ROPERT : « Pour le moment, il n'a pas changé. L'idée maintenant c'est que le PV vous sera envoyé et vous aurez 5 jours pour nous remonter les informations pour le modifier. Quand vous recevrez votre convocation au conseil avec le PV, il aura été remodifié par rapport à la 1^{ère} mouture avec les annotations que vous aurez faites. Quand il arrivera devant le conseil municipal, il sera alors approuvé dans son intégralité. Si vous êtes d'accord, on valide cette nouvelle façon de faire. »

Le maire propose alors d'approuver le procès-verbal de la séance du 16 octobre 2023.

**Pour : 27 voix
Contre : 0 voix
Ont voté contre :
Abstentions : 0 voix
Se sont abstenus :**

1

Le Valvert**Attribution et signature des marchés**

Monsieur l'adjoint rappelle qu'un marché de travaux concernant l'aménagement des abords de l'étang du Valvert a été lancé par la collectivité sous la forme d'une procédure adaptée en application du code de la commande publique du 1^{er} avril 2019, article R 21213-1.

Cette consultation a été lancée le 12 septembre 2023 pour une remise des offres fixée au 16 octobre 2023.

La consultation comprenait 2 lots :

Lot	Objet
lot 1	Voirie et réseaux
lot 2	Espaces verts et équipements

Les membres de la commission d'ouvertures des plis se sont réunis le 3 novembre 2023 afin de procéder au choix de la meilleure offre au regard des critères de sélection.

Après présentation du rapport d'analyse des offres, Monsieur le Maire propose de retenir les prestataires suivants :

Lot	Objet	Entreprise	Montant HT	Montant TTC
1	Voirie et réseaux	EIFFAGE	179 135.00 €	214 962.00 €
2	Espaces verts et équipements	Golfe Bois Création	212 275.50 €	254 730.84 €

Monsieur Henri DOMBROWSKI : « C'est plutôt une bonne surprise. Nous sommes en-dessous des estimations de l'ordre de 15 %. »

Madame Sylvie MONNET : « C'est un peu plus. Les VRD étaient estimées à 389 000 €. »

Monsieur Henri DOMBROWSKI : « Je parle de l'estimation globale. En voirie on est largement en-dessous. »

Monsieur Lionel ROPERT : « Ça a été réactualisé par le cabinet Nicolas courant de l'été. Les 15 %, c'est par rapport à cette modification. Ils avaient rétabli leur estimation à la baisse. »

Madame Sylvie MONNET : « Vous avez choisi quoi pour le chemin ? »

Monsieur Henri DOMBROWSKI : « C'est un stabilisé. Le parc-à-bouts a été sorti du marché. On commence à avoir des propositions d'une entreprise Ty Kanopée, entreprise locale. Sur ce budget global, il faudra rajouter aux alentours de 40 000 €. »

Le conseil municipal est donc invité à délibérer pour :

- décider de retenir les entreprises ci-dessus exposées dans la cadre du marché de travaux concernant l'aménagement des abords de l'étang du Valvert
- donner pouvoir au maire ou à son représentant pour prendre toutes les mesures nécessaires à la bonne exécution de cette délibération.

Après en avoir délibéré, la présente délibération est adoptée comme suit :

Pour : 21 voix
Contre : 6 voix
Ont voté contre : Nelly GANIVET, Michel HARNOIS, Sylvie MONNET, Laurent FOUCAULT, Chantal LABBAY et Philippe JÉGOUREL
Abstentions : 0 voix
Se sont abstenus :

2 Subventions

Subventions aux associations – Année 2024

Monsieur Le Maire précise que les associations qui sollicitent une subvention, doivent adresser en mairie un dossier complet (bilan, soldes bancaires).

Il donne lecture des propositions de subvention faites par la commission des sports.

Le conseil municipal est invité à se prononcer sur les subventions pour l'année 2024 :

Associations d'utilité publique

ASSOCIATIONS	Subventions 2021	Subventions 2022	Subventions 2023	Subventions 2024
Croix d'Or Morbihannaise-alcool assistance	55€	55€	55€	55€
Ligue contre le cancer – Vannes	55 €	55 €	55 €	55 €
S.O.S. Mucoviscidose	55 €	55 €	55 €	55 €
Association française contre les Myopathies	55 €	55 €	55 €	55 €
Afsep (Sclérose en plaques)	55 €	55 €	55 €	55 €
Association des malades cardio-vasculaires 56	55 €	55 €	55 €	55 €
Radio Bro Gwened	55 €	55 €	55 €	55 €
ATES	55 €	55 €	55 €	55 €
Papillons Blancs du Morbihan – ADAPEI	55 €	55 €	55 €	55 €
Association d'Insertion Professionnelle et Sociale des Handicapés AIPSH	55 €	55 €	55 €	55 €
Les Blouses Roses	100 €	100 €	100 €	100 €
J.A.L.M.A.V. Morbihan	55 €	55 €	55 €	55 €

Secours catholique	150 €	150 €	150 €	150 €
Œuvre des Pupilles Orphelins des Sapeurs- Pompiers	55 €	55 €	55 €	55 €
Banque alimentaire	900 €	900 €	900 €	900 €
Les Restos du Cœur	600 €	600 €	600 €	600 €
Association HEMERA		100 €	100 €	100 €

Associations noyales

ASSOCIATIONS	Subventions 2021	Subventions 2022	Propositions 2023	Subventions 2024
Club des Supporters des Moutons Blancs	160 €	160 €	160 €	180 €
Troupe de l'Hermine noyale	Pas de demande pour 2021	Pas de demande pour 2022	Pas de demande pour 2023	Pas de demande pour 2024
Amis de Noyal-Pontivy	Pas de demande pour 2021	Pas de demande pour 2022	Pas de demande pour 2023	Pas de demande pour 2024
Association philatélique et cartophile du pays de Rohan	115 €	115 €	115 €	135 €
Club « Fil et Aiguille »	150 €	150 €	150 €	170 €
Association de quartiers	600 €	600 €	600 €	600 €
Société des Chasseurs (+ subvention : destruction des ragondins)	610 €	610 €	610 €	650 €
APEL école privée Sainte-Noyale	160 €	160 €	160 €	180 €
Amicale Laïque de l'école Française Dolto	160 €	160 €	160 €	180 €
Anim Noal	500 €	500 €	500 €	Pas de demande
Comité des Fêtes de Saint-Arnould	300 €	300 €	300 €	320 €
Amicale des sapeurs-pompiers	300 €	300 €	300 €	320 €
Vétérans Pompiers (4 agents)	1 000 €	1 000 €	1 000 €	800 €
Amicale des Donneurs de Sang – NOYAL-PONTIVY	160 €	160 €	160 €	180 €
Amicale des Retraités de NOYAL- PONTIVY	500 €	500 €	500 €	520 €
La Boule noyale	500 €	500 €	500 €	520 €
F.N.A.C.A. – NOYAL-PONTIVY	90 €	90 €	90 €	110 €
ANOC (association noyale organisation courses cyclistes)	400 €	400 €	400 €	420 €
Association des Pêcheurs à la ligne	305 €	305 €	305 €	325 €
Sauvegarde des abeilles bretonnes (ACBSAB) 0.10 €/habitant	380 €	380 €	380 €	400 €
Tennis Club Pondi			300 €	300 €

Voyages d'études, stages à l'étranger pour les jeunes de – de 25 ans (les études poursuivies à l'étranger ne sont pas subventionnées par la commune. Nécessité d'une convention de stage)	100 €/jeune	100 €/jeune	100 €/jeune	100 €/jeune
Tournoi International de Guerlédan	500 €	500 €	1 000 €	1 000 €
Demande exceptionnelle ou création d'association	3 000 €	3 000 €	3 000 €	3000 €

Après en avoir délibéré, la présente délibération est adoptée à l'unanimité.

Pour : 27 voix
 Contre : 0 voix
 Ont voté contre : 0
 Abstentions : 0 voix
 Se sont abstenus :

Subventions 2024 aux associations sportives

Depuis 2017, les associations sportives noyales sont subventionnées en fonction des critères définis ci-dessous :

	Licenciés extérieurs	Licenciés noyais
Jusque 17 ans inclus	8,40 €	24,00 €
+ de 17 ans	4,20 €	8,40 €

Suite à la dernière commission des sports, il est proposé de modifier les montants comme suit pour l'attribution des subventions aux associations sportives à partir de l'année 2024 :

	Licenciés extérieurs	Licenciés noyais
Jusque 17 ans inclus	8,90 €	24,50 €
+ de 17 ans	4,70 €	8,90 €

Il est demandé au conseil municipal de valider ces nouvelles modalités de calcul pour l'attribution des subventions aux associations sportives pour l'année 2024.

Un tableau récapitulatif sera dressé avec le montant attribué par association sportive dès lors que le nombre de licenciés sera connu.

Après en avoir délibéré, la présente délibération est adoptée à l'unanimité.

Pour : 27 voix
 Contre : 0 voix
 Ont voté contre : 0
 Abstentions : 0 voix
 Se sont abstenus :

Location des salles communales à partir du 1^{er} janvier 2024

Lors de sa dernière réunion, la commission des sports a validé la création d'un tarif « week-end » pour certaines salles.

A savoir :

Salles	Tarifs week-end noyalais	Tarifs week-end hors commune
Viviane/Maison des jeunes	100 €	150 €
Galaad	100 €	150 €
	Si utilisation de la cuisine +100 € pour tout le week-end	Si utilisation de la cuisine +130 € pour tout le week-end
Cuisine salle Artus	50 € pour les repas à emporter pour <u>les associations locales</u>	

Ménage pour toutes les manifestations : 25 €/h (si besoin)

Il est également proposé d'octroyer une gratuité par an de la salle Artus, cuisine et couverts comme suit :

MB Basket/ MB Foot/ Club des supporters	Gratuité de la salle, cuisine et couverts pour une manifestation à l'année
EVIDANSE	
APEL Sainte Noyale/ Amicale F. Dolto	
Amicale des sapeurs-pompiers	
Amicale des retraités/ Boule noyalaise	
Donneurs de sang	Gratuit à chaque venue
Troupe Hermine noyalaise	Forfait de 200 € pour 4 représentations.

Il est demandé au conseil municipal de se prononcer.

Après en avoir délibéré, la présente délibération est adoptée à l'unanimité.

Pour : 27 voix
Contre : 0 voix
Ont voté contre : 0
Abstentions : 0 voix
Se sont abstenus :

Questions du groupe
« Unis pour réussir Noyal-Pontivy »
CM LUNDI 13 NOVEMBRE 2023

Médiathèque départementale et municipale de Noyal

Votre municipalité a négocié la réouverture de la médiathèque au public depuis le 15 septembre 2021, en payant 12 470 € par an au département, soit 62 350 € sur votre mandat. Pour rappel, la mise à disposition de la médiathèque était anciennement gratuite jusqu'à sa fermeture par le conseil départemental fin 2018.

Vous avez annoncé l'enregistrement de 272 adhérents en décembre 2022 dont 250 Noyalais, sur le site internet de la commune. Mais qu'en est-il vraiment du dynamisme de la médiathèque ?

Question 1 : Pouvez-vous nous communiquer les chiffres de fréquentation par mercredi et par samedi depuis le début de l'année 2023 ?

Monsieur Lionel ROPERT : « Je vais juste faire la genèse de cette médiathèque. On nous dit que ça va nous coûter de l'argent aujourd'hui. Ça nous en sommes conscients. Effectivement, elle était anciennement, gratuite. Il me semble que la municipalité précédente a pris une décision de ne pas répondre au conseil départemental quand le département a envoyé un courrier en 2017 disant qu'il allait fermer cette médiathèque. Il n'y a pas eu de réponse donc forcément, ils l'ont actée. C'est vrai qu'à cette époque-là, elle était gratuite et c'est quand même bien dommage, que la municipalité précédente n'a pas répondu à ce courrier en disant « nous souhaitons garder la médiathèque départementale et municipale ouverte comme elle l'était » c'est-à-dire gratuitement et le mercredi. Nous n'avons pas les chiffres puisque nous avons reçu les questions vendredi, la médiathèque étant fermée samedi matin du fait du 11 novembre. J'ai demandé de regarder ça, si nous pouvions sortir par mercredi et par samedi, si le logiciel le permet. On peut penser que Oui puisqu'il fait les totaux généraux. La médiathèque sera ouverte mercredi. Michelle qui est devenue l'élue référente sur la médiathèque à la place d'Henri (nous avons décidé ça comme Michelle est bénévole). Elle est le contact privilégié. Elle va se renseigner mercredi pour voir si on peut avoir ce différentiel entre le mercredi et le samedi. »

Question 2 : Aucune animation n'est planifiée depuis son ouverture il y a deux ans. Avez-vous l'intention de mettre en place des ateliers ?

Monsieur Lionel ROPERT : « Effectivement, cette année, on a un volant de bénévoles qui est plus important donc ça permet d'ouvrir d'autres perspectives. Nous allons travailler avec le centre de loisirs pour 1 ou 2 animations à la médiathèque et également avec Hélène, animatrice à Ty Noal, pour faire un lien avec l'EHPAD et amener les personnes âgées à la médiathèque. C'est vraiment quelque chose qu'on veut mettre en place. D'autres animations aussi se feront dans l'année avec des thèmes particuliers. J'ai demandé à Michelle de travailler sur ce point-là pour l'année 2024. »

Question 3 : La médiathèque a été fermée en 2023 pendant les vacances scolaires : le mercredi 1^{er} novembre avec le jour férié, et les mercredis 15 et 22 février pendant les vacances d'hiver.

Pourquoi ne mettez-vous pas en place d'autres jours d'ouverture pour permettre à vos adhérents, et particulièrement aux jeunes en vacances, de fréquenter la médiathèque ?

Monsieur Lionel ROPERT : « Aujourd'hui nous avons un contrat avec la médiathèque sur des ouvertures, le mercredi et le samedi. Sur les mercredis 15 et 22 février, c'était suite à l'arrêt d'un agent qui nous a bloqué dans l'organisation. On n'avait pas l'agent pour remplacer sur ces 2 jours-là. Concernant le 1^{er} novembre, comme chacun le sait, c'est un jour férié.

On n'a pas la distinction mercredi/samedi mais le nombre d'adhérents est de 384 par rapport aux 272 que nous avons en décembre 2022. Depuis septembre, nous avons 39 nouvelles inscriptions. »

Madame Sylvie MONNET : « Combien de noyalais ? »

Monsieur Lionel ROPERT : « Noyalais, je n'ai pas les chiffres. On va regarder. Il y en avait 250 l'autre fois, on peut penser qu'il y en a autour de 320. On va reconsolider ces chiffres-là avec Michelle quand elle pourra accéder au logiciel. »

Monsieur Henri DOMBROWSKI : « Il faut relativiser le coût. En fait, ça représente 2.70 €/mois/adhérent. »

Madame Sylvie MONNET : « Ce qui est important, même pour votre équipe, c'est d'avoir un peu de recul par rapport à cette ouverture, de voir un peu la dynamique que vous avez déclenchée au niveau de la médiathèque. Voir avec quelle fréquence viennent les adhérents. Je ne sais pas si vous faites ce type d'analyse ? Dans tout projet, c'est quand même important d'analyser ce qu'on fait, prendre du recul. Je suis un petit peu surprise que vous n'avez rien fait. »

Monsieur Lionel ROPERT : « Rien ? Vous, vous n'avez rien fait et ça a été fermé, ça c'est sûr. C'était gratuit et c'est payant. Ça c'est sûr et on ne peut pas revenir là-dessus !

Ça c'est du factuel. On peut penser que s'il y a des inscrits, c'est qu'ils y viennent sinon je ne vois pas l'intérêt de s'y inscrire.

Je comprends, tu cherches une petite pique, nous l'avons bien compris. »

Madame Sylvie MONNET : « Non ce n'est pas une pique mais dans n'importe quel projet, tu fais un débrief par rapport à ce que tu as engagé au niveau argent, au niveau des moyens humains. Se dire, on a déclenché le projet de relancer la médiathèque, on prend du recul par rapport au projet, on analyse les chiffres, on essaie de voir un petit peu ce qu'on peut apporter. Là tu me dis que vous allez faire de la collaboration avec l'accueil de loisirs, avec l'EHPAD. Voilà, ce que vous n'aviez pas fait avant. Je pense qu'il y a plein de choses à faire au niveau de la médiathèque. »

Monsieur Lionel ROPERT : « Il y avait beaucoup de choses à faire avec la médiathèque. »

Madame Sylvie MONNET : « On n'avait pas la main. »

Monsieur Lionel ROPERT : « Vous aviez la main pour l'empêcher de fermer. »

Madame Sylvie MONNET : « Non, c'est ta version. On ne va pas revenir dessus. »

Monsieur Lionel ROPERT : « Arrêtez de nous la poser cette question, en disant qu'elle était gratuite quand vous y étiez et que maintenant, elle est payante. A chaque fois, vous nous faites la réflexion. Vous n'avez rien fait en 2017. Donc arrêtez de nous reprocher qu'on l'a réouverte. On l'avait annoncé. Vous aviez émis, dans un tract, que ce n'était pas possible. Impossible n'est pas français ! Nous l'avons fait. Si vous l'aviez gardée comme ça, peut-être que ce serait toujours gratuit. Ça ne l'est pas ! Aujourd'hui, effectivement, il y a un coût. C'est quelque chose qu'on ne rend pas qu'aux noyalais. Des gens de St Gonnelly, St Gérard préfèrent peut-être venir à Noyal parce que c'est moins loin que d'aller à Pontivy. Aujourd'hui avec les transports, ça va assez vite quand même. Le chiffre du nombre des adhérents permet de voir quand même que la médiathèque est un outil qui sert aux noyalais et aux communes à côté. »

Madame Sylvie MONNET : « Tu sais bien que le nombre d'adhérents ne reflète pas l'activité de la médiathèque. C'est la fréquentation. Le nombre d'adhérents n'est pas un chiffre qu'on peut exploiter. C'est plutôt la dynamique, c'est ça qui est important. C'est pour ça que je dis que c'est dommage de ne pas avoir eu cette réflexion. »

Madame Michelle LE DOUGET : « Je vais juste revenir sur le point des animations. On a commencé avec 6 bénévoles à la médiathèque. Aujourd'hui on va pouvoir mettre en place quelque chose car on est arrivé à 22 bénévoles. Pour mercredi, je vais chercher les chiffres de fréquentation. »

Monsieur Dominique QUÉRO : « Moi je voudrais juste intervenir également. Quand tu parles du mouvement de rotation qu'il peut y avoir. Tu lis, tu prends des livres, tu viens à la bibliothèque ? »

Madame Sylvie MONNET : « A Pontivy ! »

Monsieur Dominique QUÉRO : « OK ! Et ton mouvement, il est de combien ? »

Madame Sylvie MONNET : « Pas beaucoup. »

Monsieur Dominique QUÉRO : « On est d'accord ! Je le dis car je suis consommateur aussi. Quand j'y vais, je vais chercher 2 ou 3 livres donc automatiquement, je ne vais pas revenir la semaine suivante. »

Madame Sylvie MONNET : « C'est plutôt au niveau des enfants, c'est intéressant. »

Monsieur Dominique QUÉRO : « Ils sont comme nous les enfants. »

Madame Sylvie MONNET : « Un peu plus quand même. Des petits livres, ça se lit facilement. Tu lis une histoire par soir à ton enfant. Ça va quand même relativement vite au niveau de la rotation des livres. »

Monsieur Dominique QUÉRO : « Fais un sondage ! »

Madame Michelle LE DOUGET : « En général pour y être très souvent à la médiathèque, les parents qui viennent avec des enfants, viennent à peu près tous les 15 jours. Je parle de livres enfants. »

Madame Sylvie MONNET : « C'est une bonne rotation. Nous, on avait le pôle culturel, je te rappelle, en projet qui était différent de ce que vous faites actuellement. C'est peut-être quelque chose qui ne sera pas reconduit après les élections. Je voulais juste savoir en termes de fréquentation ce qu'il en était. C'est toujours intéressant. »

Monsieur Lionel ROPERT : « Nous apporterons des chiffres sur la fréquentation. »

Madame Sylvie GASCHARD : « L'important c'est l'accès à la culture. »

Monsieur Lionel ROPERT : « Je t'invite, Sylvie, à aussi prendre une carte à Noyal, comme ça tu feras bénéficier la médiathèque départementale et municipale de ton activité et de ton dynamisme pour la commune. »

Informations diverses

Monsieur Lionel ROPERT : « On va vous envoyer en même temps que le PV, le planning des conseils municipaux pour l'année prochaine, qui seront au nombre de 9 dont le DOB et le vote du budget. »

La mairie, vu la fréquentation que l'on a depuis le mois de septembre le lundi de 17h30 à 18h30 (aucun passage, aucun coup de fil) on revient à une ouverture de la mairie sur 5 jours de 8h30 à 12h et de 13h30 à 17h30, pour tous les agents.

Madame Nelly GANIVET : « Je ne suis pas sûre que vous ayez beaucoup communiqué sur le fait que ce soit ouvert jusqu'à 18h30 le lundi. Personnellement, je ne l'ai vu nulle part. Je le savais mais je n'ai pas vu ni sur le panneau, ni sur le site. »

Madame Sylvie MONNET : « Sur Google, ça n'indique pas que la mairie est ouverte jusqu'à 18h30. Comme la fermeture du samedi n'est pas indiquée, non plus. »

Monsieur Lionel ROPERT : « La fermeture du samedi a été actée. On a déjà communiqué sur les horaires de la mairie. Tu vas nous faire un procès si on communique trop. Sur le site de la mairie, c'est marqué. »

Madame Sylvie MONNET : « Non, les horaires ne sont pas à jour. »

Monsieur Laurent NICOLAS : « Si, je suis dessus. »

Madame Sylvie MONNET : « Ça vient d'être fait, alors. »

Monsieur Henri DOMBROWSKI : « On l'a fait pendant que tu parlais, Sylvie. »

Monsieur Lionel ROPERT : « Comme quoi on a un peu de réactivité, de temps en temps. »

Monsieur Dominique QUÉRO : « Quelle constructivité ! »

Monsieur Lionel ROPERT : « Voilà pourquoi, mieux vaut être patient. Je vais passer justement à des remerciements. Ce sera beaucoup plus bénéfique, je pense. Je vais remercier avec la tempête, tous les services que ce soit

- les services techniques qui ont été dès le lendemain, sur les routes pour enlever les branches et les arbres qui pouvaient gêner la circulation. Je les ai déjà remerciés, via le bureau municipal
- toutes les personnes qui travaillent en administratif et je vais mettre un petit + pour Véronique qui était à l'accueil et qui recevait les gens. Il a fallu faire preuve de patience par rapport à certains. Les agents sont des agents mais ils devaient être jardiniers, élagueurs, plombiers, électriciens, agents de Télécom. Il fallait faire preuve de patience
- Remerciements aussi au centre de loisirs qui n'a pas fermé le jour après la tempête. On avait décidé d'ouvrir le centre. Ils ont eu à manger le midi. Ça n'a pas été chose simple.

Remerciement à tous les services, je le réitère ici, devant tout le monde

Merci à tous les agents qui nous ont aidé à passer le cap de la tempête.

Les derniers qui ont eu l'électricité sur Noyal, ont été reconnectés vendredi simplement. Ils ont passé plus d'une semaine avec des coupures électriques. Les Télécoms ne sont pas encore résolus à aujourd'hui, partout malheureusement. »

Madame Nelly GANIVET : « Vous n'aviez pas ouvert de salle pour les habitants ? Il n'y a pas eu de besoin particulier ? »

Monsieur Lionel ROPERT : « Il n'y avait pas forcément de demande les 2 ou 3 premiers jours parce que tout le monde s'en est accommodé. Au bout de 4 jours, on a eu des demandes. Laëtitia s'est occupée d'aller chercher 2 personnes âgées, isolées. Elle était en contact avec. Certains sont venus se doucher dans les locaux. »

Monsieur Lionel ROPERT : « Suite au petit point qu'on a fait la dernière fois sur les médecins traitants, je vous avais dit qu'il y avait des informations qui allaient passer. Elles sont passées le lendemain du conseil dans les journaux. Effectivement, nous avons sur le cabinet Paistel, 2 médecins qui vont venir s'implanter : le docteur Cotalorda et le docteur Jouanno qui vont venir en remplacement des 3 personnes puisque le docteur Marteil s'en va à Saint-Gérand le 20 ou le 27 novembre. Le docteur Perron est parti et le docteur Paistel prend sa retraite au 31 décembre. 2 médecins vont s'installer au lieu de 3 numériquement. La patientèle de Madame Perron et de Madame Marteil, a dû suivre les médecins. Le docteur Cotalorda devrait reprendre la patientèle du docteur Paistel et Monsieur Jouanno devrait faire sa patientèle. Je ne l'ai pas encore rencontré mais on s'est eu au téléphone la semaine dernière.

Entre temps, j'avais alerté sur l'hôpital de Pontivy qui était déjà dans une période de grande tension. J'ai fait un courrier que je vais envoyer au Président de La République pour l'alerter sur la situation du centre hospitalier de Noyal-Pontivy qui est passé depuis la semaine dernière, en plan blanc. La dernière fois que le plan blanc avait été activé, c'était pour la Covid. Je vais vous lire le courrier pour échanger avec vous. Ce courrier partira dès demain ou mercredi au plus tard. Effectivement la situation s'est encore un peu plus aggravée. Je vais alerter et je vais envoyer copie de ce courrier aux présidents de communautés de communes (Pontivy, Baud, Loudéac), ainsi qu'à tous les élus, députés, conseillers départementaux pour une prise de conscience même si nous savons très bien que l'hôpital de Noyal-

Pontivy n'est pas le seul établissement dans cette situation-là. Ça fait partie de notre rôle d' élu d'alerter plus haut. Si vous êtes défavorables, n'hésitez pas à le dire avant que le courrier parte. »

Sylvie GASCHARD

Repas du CCAS décalé au 15 décembre 2023. Pour les personnes qui ne peuvent pas ou qui ne veulent pas y participer, il y aura un bon d'achat de 25 € à utiliser dans les commerces de Noyal

Dominique QUÉRO

Les travaux de Technoal avancent
Photo dans la presse pour la tyrolienne à venir

Michelle LE DOUGET

Préparation du marché de Noël : un changement cette année. Pas de concert dans l'église à la demande de la chanteuse. Ce sera une animation musicale sous le porche de l'église
Commission programmée le mardi 28 novembre afin de tout finaliser
Après concertation avec les commerçants de la commune, et pour ceux qui le souhaitent, nous distribuerons des sapins qu'ils décoreront pour mettre devant leur commerce

Laurent NICOLAS

Soirée d'échanges organisée par le SITTOMI sur les déchets

Henri DOMBROWSKI

Cité des Sports : les travaux ont commencé dans les délais prévus. On est dans la phase de préparation du chantier. La partie Enrobé ne devrait pas tarder à commencer. 1 mois de travaux en fonction des conditions météorologiques.
Le Valvert : Demain je suis au Valvert avec le syndicat du Blavet pour le plan de gestion futur du site

Claudine LE GARGASSON

Boum d'Halloween, vendredi dernier : 70 enfants de CM1/CM2 des 2 écoles
Durant les vacances de la Toussaint, moyenne de 85 enfants/jour (hausse par rapport à 2022)
Durant les vacances de Noël, l'ALSH fonctionnera sur les 2 semaines et le club Ados, sur une semaine du 2 au 5 janvier. Les programmes vont être prochainement diffusés.
La plénière a lieu vendredi prochain

Patrice CORBEL

RAS

Monsieur Lionel ROPERT : « Le prochain conseil municipal est prévu le lundi 11 décembre 2023 à 18h30. S'il n'y a pas de décision modificative au niveau du personnel par rapport aux salaires, nous n'avons pas de délibération à mettre à l'ordre du jour. Si nous avons celle-là, on n'aura pas le choix que de la passer sinon les agents ne seront pas payés. On travaille avec Gwénaëlle. Il se pourrait que ce conseil municipal du 11 décembre soit annulé mais c'est au conditionnel. On attend la décision par rapport au RH.

A 19h50, l'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée

Le secrétaire de séance
Philippe LE CORNEC

Le Maire
Lionel ROPERT